



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cours administratives d'appel

Question écrite n° 24087

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la cour administrative d'appel de Lyon. A ce sujet, il souhaiterait être informé des statistiques concernant l'état des affaires en stocks, le délai moyen de jugement ainsi que le délai théorique d'élimination de ces stocks.

Texte de la réponse

La cour administrative d'appel de Lyon a connu, jusqu'en 2000, une forte augmentation du nombre d'affaires nouvelles enregistrées. Depuis l'année 2001, ce nombre diminue sensiblement et semble se stabiliser au niveau atteint en 1999. Le volume des affaires traitées a, quant à lui, fortement progressé, en raison notamment de l'effort consenti par le Gouvernement en termes de création de postes de magistrat. Il reste toutefois nettement inférieur à celui des entrées. Cela entraîne par effet mécanique une augmentation continue du niveau du stock. En 2002, le nombre d'affaires en instance était de 6 886 et le délai théorique d'élimination du stock, de trois ans, cinq mois et quatorze jours. Le délai moyen de jugement, qui exprime le délai écoulé entre l'enregistrement et la notification des affaires qui ont été jugées au cours de l'année civile, était de deux ans, sept mois et dix-neuf jours. Afin de permettre une réduction du délai de jugement dans les cours administratives d'appel, le vice-président du Conseil d'État a, le 9 septembre 2002, signé des contrats d'objectifs avec les présidents de chacune des cours administratives d'appel aux termes desquels l'affectation de magistrats et de moyens supplémentaires devrait permettre aux juridictions d'appel de ramener, en cinq ans, leur délai de jugement à moins de dix-huit mois. S'agissant de la cour administrative d'appel de Lyon, l'effectif de magistrats sera porté de 24 à 34 avec la création de deux chambres supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24087

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6783

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9040